

Les projets de « flexi-sécurité »: capitalisme « idéal » vs « capitalisme raisonnable » ?

Communication au colloque « vers un capitalisme raisonnable? », Québec, 16 – 17 Octobre 2008

par Christophe Laviaille

Docteur – HDR en Science Economique

Maître de conférences à l'Université d'Orléans (France)

Institut d'Economie d'Orléans et Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO – UMR CNRS 6221), équipe TOTEM (*Travail, Organisations, Territoires Et Mondialisation*)

adresse postale:

Université d'Orléans, UFR en Droit, Economie et Gestion, rue de Blois, BP 6729, 45067 Orléans Cedex 2
FRANCE

Adresse mél: Christophe.Laviaille@univ-orleans.fr

Tél: (+33) (0)238.49.49.86 (ligne directe)

Version (très) préliminaire. Ne pas citer

Résumé

L'objet de la communication est d'interroger le thème du colloque à propos du débat particulier relatif aux modalités de réformes de l'Etat social en Europe, et visant à oeuvrer à l'émergence d'un système de «flexi-curité». L'idée est d'éclairer ce débat en soulignant les inscriptions théoriques et les enjeux sociétaux auxquels il renvoie. Nous montrons ainsi, suivant Laviaille (2007) que ce thème renvoie à une série d'interrogations fondamentales sur le risque, les modalités de sécurisation, la nature du chômage, les vertus de la flexibilité,... Il renvoie surtout à un débat fondamental sur les processus d'individuation et de constitution du social, et les modalités de coordination d'une société décentralisée. Il interroge alors le rôle des institutions, et conduit à s'interroger sur la variété des capitalismes, les complémentarités institutionnelles à faire émerger pour assurer la «traverse» d'un modèle technologique à un autre, et les limites des raisonnements en termes «de modèles de pays», des pratiques de benchmarking et d'importation des bonnes pratiques.

Au total il conduit à mettre en évidence l'existence d'une multiplicité des voies de «flexi-curisation» de nos marchés du travail, multiplicité qui se structure autour de l'opposition entre deux principales options. L'une, qui a inspiré pour l'essentiel les réformes entreprises au Royaume Uni, et qui est largement reprise aujourd'hui dans les lignes directrices de la Stratégie Européenne de l'Emploi, conduit à vouloir mettre en oeuvre un capitalisme «idéal» d'individus rendus autonomes par la possession de dotations suffisantes en différents «capitaux» (notamment humain, mais aussi économique, social,...). L'autre, qui se manifeste au travers de l'évolution des modèles sociaux-démocrates d'Europe du Nord, renvoie au contraire à une vision qui peut être avantageusement rapprochée de la vision qui était celle de Commons du «capitalisme raisonnable». Il s'agit de mobiliser la collectivité pour sécuriser les trajectoires économiques et sociales des individus, et d'équiper pour ce faire les marchés des dispositifs institutionnels nécessaires, bien davantage que d'équiper les individus des capitaux qui leur permettraient d'affronter seuls, ainsi dotés, des marchés dérégulés.

Cette opposition renvoie par ailleurs à une opposition sur la nature des institutions du capitalisme («one best way institutionnel» vs «variété des capitalismes»), les conditions de leur genèse («compromis sociaux» vs «importation des bonnes pratiques»), enfin le contenu de l'acte démocratique («la démocratie comme espace de délibération» vs «la démocratie comme espace de consentement») et son rapport au marché.

1. Introduction

1.1. De Keynes à Commons

- Cette communication est celle d'un économiste « hétérodoxe » qui n'est pas — loin s'en faut — un spécialiste de Commons¹², et qui a davantage été nourri à la « mamelle » de la macroéconomie de Keynes, mais qui, suivant un itinéraire qui ne lui est pas exclusif, a été conduit à déplacer le terrain de sa confrontation avec le « mainstream » vers la question institutionnelle, en même temps qu'il la déplaçait de la question monétaire vers les questions d'emploi et de conception des régulations du travail et des reconfigurations du rapport salarial.
- Cette évolution ne m'est pas propre et illustre une des causes de la « renaissance » contemporaine de l'institutionnalisme américain, et spécifiquement « commonsien ». En raison des proximités importantes — ou, à tout le moins, des articulations logiques — qu'il est possible de souligner entre les conceptions de Keynes et celles de Commons, les fondements philosophiques sur lesquelles elle s'appuient, les convictions politiques qu'elles complètent, il n'est en effet pas illogique que, de la même manière qu'il est possible de relever « le rôle potentiel de ce qu'on a appelé la « révolution keynésienne » et le succès de l'œuvre de Keynes dans l'éclipse de l'institutionnalisme » (Bazzoli, 1999 : 180), il soit évident de rapprocher le déclin du keynésianisme (standard) et la redécouverte de l'institutionnalisme comme une alternative crédible au credo libéral.
- Pour être plus précis, il semble que les effets conjugués,
 - du renouveau libéral en macroéconomie (et ses prolongements) ;
 - de l'inscription conséquente, à l'agenda des politiques publiques, de la question de « la réforme » structurelle — spécifiquement pour ce qui concerne les questions du travail — et de la priorité qui doit lui être accordée dans le traitement des « déséquilibres » ;
 - de la redécouverte, enfin, du rôle des institutions par le mainstream ;imposent *de facto* un nouveau terrain de confrontation : le débat analytique (et de politique publique) n'est plus prioritairement macroéconomique³, il est aujourd'hui microéconomique et concerne la conception de la « réforme » (Amable, 2004), des institutions, de leur genèse, de leur transformation, et de la conception conséquente que l'on peut avoir des médiations sociales et des rapports entre l'économie et le politique (la démocratie et le marché).
- Or ces thèmes sont précisément ceux qui ont été — volontairement — mis de côté par Keynes, dans l'urgence de son combat et en conséquence de l'adoption d'une épistémologie « pragmatique »⁴ qui lui a fait saisir l'importance des jeux de langage dans l'activité scientifique⁵. Inversement, ils sont précisément au cœur du projet de

¹ Et qui de ce fait remercie les organisateurs de lui avoir donné l'occasion de pénétrer un peu plus dans cette œuvre, un vecteur privilégié de cette découverte, ayant été Bazzoli (1999)

² Ce qui explique aussi que ce travail a, à ce stade, un caractère encore tout à fait exploratoire.

³ Même si l'on peut penser qu'il faudra qu'il le redevienn

⁴ Lavalie (2001, 2002)

⁵ Il pourrait être intéressant d'ailleurs de souligner que l'éclipse de l'institutionnalisme américain a procédé aussi de la non prise en compte de cette dimension, dans la mesure où les thèses de Commons (en particulier) apparaissaient comme « radicales » au regard du jeu de langage légitimé du « mainstream », rendant impossible le « dialogue » et la confrontation. Les choses ont de ce point de vue changé aujourd'hui : le jeu de langage de la théorie économique standard a changé, intégrant une interrogation approfondie sur les questions institutionnelles : « les institutionnalistes ne sont plus en conflit quant à la définition même du domaine d'analyse puisque la question des institutions est devenue

Commons : « *Ces deux penseurs n'ont ni la même vision de l'intellectuel, Keynes l'ayant surtout envisagé comme expert porteur de l'intérêt public, ni surtout la même conception de la politique à mettre en œuvre pour résoudre les problèmes du capitalisme, puisque Keynes, en édifiant la macro-économie, semble avoir laissé de côté une réflexion sur la démocratie pour préférer une instrumentalisation de l'action de l'Etat. En revanche, il est certain que Commons n'a pas élaboré de macro-économie, notamment parce que son intégration de l'économie du travail et de l'économie monétaire n'est pas aboutie. Tout son effort a été tourné vers une théorie des institutions transformant les fondements micro de l'analyse économique et centrée sur la dynamique des médiations entre le Tout et les parties. Cette absence de macro-économie, et sa contrepartie positive — l'accent sur les processus institutionnels — qui est en revanche un point faible de Keynes, s'exprime d'ailleurs dans sa politique réformiste qui, d'une manière que Harper [1967] qualifie de « pré-keynésienne », situe la stabilisation de l'économie, non dans le soutien du pouvoir d'achat global, mais dans la transformation du processus de décision économique liée à des changements de pratiques et d'institutions. » (Bazzoli, op.cit. : 182 ; souligné par moi)*

- C'est donc en grande partie parce que le renouveau néo-libéral des années 1970 et 1980 a revendiqué vouloir « refermer la parenthèse keynésienne », et, triomphant, a, de fait, restauré le débat économique dans des termes en effet « pré-keynésiens », tout en étant amené à s'interroger sur l'inscription institutionnelle du fonctionnement marchand, que la pensée institutionnaliste présente aujourd'hui tant d'intérêt : elle était déjà sur ce double terrain, attendant en quelque sorte qu'on vienne lui porter la contradiction.

1.2. « *capitalisme raisonnable* » vs « *capitalisme idéal* » dans le débat sur la réforme des réglementations du travail en Europe

- Il serait assez aisé de montrer qu'au cœur de ce débat « micro-économique » sur la nécessité et le contenu de « la » réforme institutionnelle à engager pour résoudre les problèmes du capitalisme, se situe aujourd'hui, la question générale des institutions et des réglementations adaptées à l'émergence d'un « capitalisme cognitif », à l'entrée dans l'économie et la société de la connaissance.
- Une déclinaison particulière de cette thématique pour ce qui concerne les questions du travail, est le thème, inscrit à l'agenda des politiques publiques en Europe, relatif aux modalités de réformes de l'Etat social en Europe, et visant à oeuvrer à l'émergence d'un système de « flexi-curité ».
- Dans un travail précédent⁶, je m'étais intéressé tant aux enjeux sociétaux qu'aux fondements théoriques de ce débat. J'y soulignais que ce thème renvoie à une série d'interrogations fondamentales sur le risque, les modalités de sécurisation, la nature du chômage, les vertus de la flexibilité, ... Il renvoie surtout à un débat fondamental sur les processus d'individuation et de constitution du social, et les modalités de coordination d'une société décentralisée. Il interroge alors le rôle des institutions, et conduit à s'interroger sur la variété des capitalismes, les complémentarités institutionnelles à faire émerger pour assurer la « traverse » d'un modèle technologique à un autre, et les limites des raisonnements en termes « de modèles de pays », des pratiques de benchmarking et d'importation des bonnes pratiques.

cruciale pour la théorie économique » (Bazzoli, op.cit., 189). Un espace sémantique étant aujourd'hui constitué, « le problème majeur de la méthode appropriée à l'analyse des institutions » peut aujourd'hui, en effet, émerger.

⁶ Lavalie (2007)

- Au total il conduit à mettre en évidence l'existence d'une multiplicité des voies de «flexicurisation» de nos marchés du travail, multiplicité qui se structure autour de l'opposition entre deux principales options. L'une, qui a inspiré pour l'essentiel les réformes entreprises au Royaume Uni conduit à vouloir mettre en oeuvre un capitalisme «idéal» d'individus rendus autonomes par la possession de dotations suffisantes en différents «capitaux» (notamment humain, mais aussi économique, social,...). De ce point de vue, et bien davantage qu'une première voie «néo-libérale», cette troisième voie «post-libérale» peut être pensée comme voulant réaliser «l'utopie» libérale. L'autre, qui se manifeste au travers de l'évolution des modèles sociaux-démocrates d'Europe du Nord, renvoie au contraire à une vision où l'individu comme acteur ne préexiste pas aux médiations sociales qui construisent son autonomie. Cette voie «néo-social démocrate» peut évidemment trouver son inspiration théorique des les inspireurs du modèle scandinave (Barbier, REF)
- L'idée de la présente communication est de tester l'hypothèse selon laquelle cette seconde option pourrait aussi être avantageusement rapprochée de la vision qui était celle de Commons du «capitalisme raisonnable». Il s'agit, dans son esprit, de mobiliser la collectivité pour sécuriser les trajectoires économiques et sociales des individus, et d'équiper pour ce faire les marchés des dispositifs institutionnels nécessaires, bien davantage que d'équiper les individus des capitaux qui leur permettraient d'affronter seuls, ainsi dotés, des marchés dérégulés.
- Il serait alors possible de souligner que cette opposition entre un capitalisme « idéal » et un capitalisme « raisonnable » renvoie par ailleurs à une opposition sur la nature des institutions du capitalisme («one best way institutionnel» vs «variété des capitalismes»), les conditions de leur genèse («compromis sociaux» vs «importation des bonnes pratiques»), enfin le contenu de l'acte démocratique («la démocratie comme espace de délibération» vs «la démocratie comme espace de consentement») et son rapport au marché.
- De manière plus générale, l'idée est que le sens (l'économie politique) des arrangements institutionnels de cette « deuxième troisième voie » pourrait s'éclairer d'un jour nouveau à la lumière de l'institutionnalisme commonsien.

1.3. Plan de l'exposition

- Je rappellerai dans un premier temps (section 2) le contenu du débat sur la « flexicurité ». Je préciserai ce qu'il est possible d'entendre par « troisième voie », et pourquoi il est légitime, suivant Gautié (REF) de distinguer non pas une mais *deux* « *via media* ».
 - La première de ces deux « troisième voies » peut être rapprochée de la vision d'un capitalisme « idéal », où l'utopie libérale deviendrait réalité au moyen d'institutions explicites assurant (a) la réversibilité des trajectoires, (2) la survie des agents économiques en cas d'échec marchand.
 - La seconde peut être au contraire avantageusement rapprochée des conceptions de Commons de ce que pourrait être un capitalisme « raisonnable », où l'extension de la démocratie à la sphère économique autorise, par la négociation collective, l'émergence de compromis sociaux sur des règles de l'échange qui garantissent les sécurités nécessaires à l'exercice de l'autonomie individuelle.
- La section 3 sera consacrée à l'exposé de « l'hypothèse Commons » et de son caractère « raisonnable » ! (sic !), et aux implications fécondes qu'elle peut avoir sur la distinction

des enjeux sociétaux et des fondements théoriques des deux projets alternatifs.

- Je conclurai sur le point aveugle que continue de constituer, dans ce tableau, l'absence de référence aux problématiques macroéconomiques. Cela ne peut que conduire à plaider pour la poursuite d'une interrogation sur les fécondations croisées entre la macroéconomie *de Keynes* et l'institutionnalisme *de Commons*, ce dernier pouvant fournir les fondements microéconomiques de la première.

2. Quel équilibre entre flexibilisation du marché du travail et sécurisation sociale ?

2.1. La flexicurité à l'agenda des politiques publiques

- Le concept de flexicurité apparaît aux Pays Bas. Le gouvernement par une loi sur la flexibilité et la sécurisation sociale de 1999 voulait alors corriger le déséquilibre entre l'inflexibilité des salariés permanents et l'insécurité des salariés précarisés
- Au Danemark aussi, on s'est saisi très tôt du concept de flexicurité, dont on peut montrer qu'il s'enracinait en fait dans des compromis sociaux anciens (Barbier). On fait désormais référence, concernant le « modèle danois », au « triangle d'or » d'une politique fondée sur une protection légale minimale contre le licenciement, assurant cependant une garantie financière relativement confortable aux chômeurs, et leur offrant en même temps des mesures d'activation pour une réinsertion dans l'emploi.
- Au Danemark, comme au Pays-Bas, les modes de « flexicurisation » ont en commun d'être inclus dans des visions macro-économiques globales et de résulter de compromis globaux.
- Un autre avatar de la flexicurité est le cas britannique du modèle « social-libéral » promu en son temps par Tony Blair, sous l'influence de la sociologie d'Anthony Giddens.
- La commission européenne a à son tour lancé à la fin de 2006 un nouveau débat sur la flexicurité, en se fixant l'objectif de poursuivre la flexibilisation du marché du travail tout en se préoccupant avec la même exigence de la sécurité de l'emploi. La perspective de la flexicurité se veut aussi porteuse d'une prise en compte améliorée des demandes de flexibilité/mobilité des employés eux-mêmes. Dans la vision de la commission, le nouveau concept directeur de flexicurité vise l'intégration de la Stratégie Européenne de l'Emploi et des objectifs de Lisbonne.

Notons tout de suite que la question ainsi posée,

(1) évoque la problématique des institutions (et de la réforme institutionnelle/structurelle) en termes d'efficience : il s'agit de s'interroger sur les institutions du marché du travail (et de la protection sociale) compatibles avec la perspective que se fixe une économie qui veut devenir « la plus compétitive dans l'économie de la connaissance »;

et

(2) est bien basée sur une perspective exclusivement microéconomique : elle est une réponse institutionnelle qui s'accorde avec la neutralisation, dans le cadre des Grandes Orientations de Politique Macroéconomique, des instruments budgétaire et monétaire. La question du chômage et de la résorption des déséquilibres des marchés du travail européens est donc réputée ne relever que d'une ingénierie institutionnelle (réforme structurelle)

2.2. Les deux « *via media* »

- Au total, à la confrontation entre deux voies, l'une libérale et dérégulatrice, l'autre souhaitant organiser la résistance à ces évolutions, au moyen de la réaffirmation du Droit et du primat du politique...
- ...a succédé un débat sur les modalités concrètes de mise en œuvre des projets de flexicurité. En l'occurrence, sous un même vocable des projets bien différents existent, qui opposent dans les faits, deux « troisième voies ».
- La première d'entre-elle, inspirée de l'expérience britannique du New Labour, et que nous qualifierons pour cette raison de « post-néolibérale » (de préférence à « social-libérale », trop connoté et finalement moins explicatif), est dans les faits reprise par la commission européenne. [développer]. Influencée par les travaux du sociologue britannique Anthony Giddens, elle repose sur une vision particulière de l'individu et de sa constitution (des processus d'individuation), et de l'Etat social que l'on peut qualifier de « patrimoniale » (cf. Lavalie (2007))
- La seconde au contraire, portée en Europe par les travaux sur les « marchés transitionnels », et inspiré des expériences des pays d'Europe du Nord (et qualifiée pour cette raison de « néo-social démocrate », si elle partage avec la voie « post-libérale » la prise en compte du dépérissement des marchés internes et la re-marchandisation de la relation d'emploi, s'y oppose sur la conception du chômage (qu'elle continue de percevoir comme un phénomène macro-économique, dont la responsabilité échappe à l'offreur de travail, et qui ne peut par conséquent se réduire à des déterminants individuels), de l'individu, (où elle substitue la vision de l'individu « citoyen » à celle de l'individu « patrimonial ») de l'Etat social (dont la responsabilité n'est pas seulement d'assurer *en amont* l'égalité des chances, dans une perspective rawlsienne de la justice sociale, mais bien, à tout moment de la trajectoire de vie, l'égalité des possibles) (cf. Lavalie, 2007)
- La première *via media* « post-libérale » trace en fait une perspective qui est celle de la réalisation d'une forme « d'utopie » libérale, celle d'une économie de petits propriétaires. Elle s'intéresse donc aux conditions institutionnelles du fonctionnement d'une économie marchande et tente de trouver les arrangements qui garantissent que deux hypothèses fondamentales d'un modèle d'équilibre général de marché soient réalisées : (1) hypothèse de survie ; (2) réversibilité des Etats. (cf. Lavalie (2007))
- La seconde *via media* ne s'inscrit pas du tout dans cette perspective, mais dans celle d'une économie où les transactions portent d'abord sur les règles et les normes, et où l'autonomie des individus ne peut être pensée que sur la base de la mise en œuvre des sécurités collectives (où l'on réfute la vision d'individus indépendants reliés par de simples transactions marchandes horizontales).
- L'hypothèse est donc que la vision implicite des institutions que cette seconde *via media* véhicule se rapproche de celle de l'institutionnalisme commonsien, pour qui, précisément, une institution est définie comme « l'action collective qui restreint, libère et étend l'action individuelle » (Commons, *Institutional Economics*, 1934 : 73). L'intuition de ce travail est donc qu'un tel rapprochement serait de nature à éclaircir les termes du débat, qui renvoie finalement à une vision opposée de la nature des institutions, de leur genèse et des modalités de leur transformation, et recouvre le débat entre néo-institutionnalisme (qui pose la question institutionnelle en termes de

l'efficacité institutionnelle) et « ancien » institutionnalisme (qui se focalise sur la question de l'intentionnalité des institutions, des processus de leur émergence)

3. Les fondements théoriques du « modèle » néo-social démocrate : vers une relecture herméneutique de Commons

« *Quel est l'intérêt de la liberté sans la sécurité* » (J.R. Commons)

3.1. Une hypothèse « raisonnable »...

- Même si l'analyse de l'économie proposée par Commons repose et s'ancre dans l'étude du capitalisme américain de l'entre-deux guerres (Bazzoli : 137), son œuvre n'est pas purement empirique ou appliquée et Commons est précisément celui qui a le plus travaillé à l'émergence de l'institutionnalisme comme alternative *théorique*.
- L'œuvre de Commons est tout particulièrement organisée autour de l'importance des problèmes du travail : à ses yeux, la conséquence négative majeure de la logique économique du capitalisme est le problème de l'insécurité économique du salariat, et en tout premier lieu du chômage, et les problèmes du travail sont par conséquent cruciaux pour le capitalisme car ils soulèvent la question du mode d'organisation économique et du mode d'organisation démocratique de la société.
- Par conséquent, pour Commons, la question des (re)configurations du rapport salarial se décline en effet comme celle de la recherche de protection contre la coercition économique (Bazzoli :145) : ce dont il s'agit pour Commons n'est pas réduire la sécurité à la constitution de l'individu-acteur en niant le caractère hiérarchique de la relation salariale et l'existence de statuts différenciés ; mais d'exiger une sécurité comme recherche de protection contre la domination économique d'individus qui ne sont jamais totalement institués comme acteurs agissant en dehors des protections collectives (Ibid. :145)
- Plus généralement, l'approche commonsienne de la régulation insiste sur la nécessité, pour qu'un capitalisme « raisonnable » garantisse sa propre survie de « sécuriser » les statuts d'acteurs sans cela trop vulnérables.
- Et finalement,, l'idée est bien chez Commons que les transactions économiques ne sont pas réductibles au cadre strict de la compétition inter-individuelle, mais que l'activité économique est, pour une part essentielle, organisée par l'action collective : les transactions sont toujours sous-tendues par un « ordre négocié » qui ne concerne pas que « l'équipement » des individus pour affronter un marché auto-institué et préexistant, mais qui consiste à construire et équiper le « marché » en même temps qu'il délimite le périmètre d'autonomie des individus : « les acteurs collectifs « négocient » ce que sera l'action collective qui régira les comportements individuels » : le marché s'institue par l'action collective et le politique (Ibid. :141)
- Au total, le projet commonsien est aussi un projet politique : son projet de « capitalisme raisonnable » ressemble beaucoup à une vision social-démocrate (« les contributions théoriques et pratiques de J.R.Commons se situent [d'ailleurs] à un moment marquant de l'exceptionnalisme états-unien des années de l'*Ere du progrès* puis du *new Deal*, (...) contexte qui peut être considéré comme le moment « social démocrate » de l'histoire américaine »). Ce projet s'interroge sur les déterminants politiques, la source et la légitimité des institutions, et évoque la prééminence de la coopération sur la compétition.

3.2. ...qui souligne les conceptions radicalement différentes des institutions et du changement institutionnel des deux approches de la flexicurité.

- D'une certaine manière, dès lors que l'on accepte l'idée qu'il convient d'éclairer le fondement théorique du débat sur la flexicurité au moyen de la référence à l'œuvre de Commons et à sa vision de la régulation du capitalisme, il devient possible d'imaginer que chacune des deux « troisièmes » voies que nous avons identifiées est caractéristique d'une certaine vision des institutions
 - La troisième voie « post-néolibérale », qui véhicule le projet d'un capitalisme « idéal », est caractéristique d'une vision des institutions que l'on peut qualifier de minimale, et qui pose la question de leur existence en termes d'efficience. L'idée serait qu'à chaque âge du capitalisme, il n'y aurait qu'un type d'institution efficace, et qu'en particulier les institutions efficaces pour qu'une économie se positionne comme une économie innovante, à la frontière technologique, dans un type de capitalisme cognitif en émergence, seraient celles, qui, précisément, rapprochent le plus possible les marchés réels du marché « idéal ». Dans ce cadre, le changement institutionnel est réputé devoir résulter de la mise en évidence de ces « bonnes pratiques institutionnelles » et de leur importation moyennant l'application de stratégies de benchmarking.
 - Au contraire, la troisième voie « néo-social-démocrate », si elle devait être rapprochée de Commons, au nom de leur attrait commun pour une forme de capitalisme « raisonnable » pourrait être présentée comme véhiculant une vision strictement alternative des institutions. D'une part, la question institutionnelle n'y est pas posée en termes d'efficience, mais en termes d'intentionnalité. L'institutionnalisme de Commons s'écarte en effet à la fois des théories de l'équilibre qui attribuent un dessein au mécanisme social (l'harmonie des intérêts) et de l'évolutionnisme de Veblen, centré sur la sélection non intentionnelle des institutions. Son intérêt se porte sur les « organisations actives » (*going concerns*) qui caractérisent le capitalisme moderne, institutions dont les règles d'activité font l'objet d'une « sélection artificielle » (à la différence de la sélection « naturelle » chez Veblen), c'est-à-dire de changements intentionnels. Le capitalisme a une histoire marquée par des changements institutionnels qui en constituent la substance et qu'il s'agit donc d'analyser : l'institutionnalisme de Commons est précisément une théorie de la construction sociale qui se donne pour objet la compréhension de l'évolution des institutions du capitalisme, et en particulier de leur ancrage dans des compromis sociaux et politiques négociés. Cette vision autorise également, à rebours de la première, la prise en compte de la diversité institutionnelle des capitalismes.
- Il en résulte finalement une vision différente de la démocratie et de la place de l'économiste.
 - Alors que la vision d'un capitalisme rendu « idéal » par l'adoption d'institutions efficaces s'accommode d'une démocratie que l'on pourrait qualifier de « démocratie du consentement » (Lavialle, 2006), qui ne peut que souscrire à l'avis éclairé de l'économiste-expert, posé en surplomb, et donc, d'une architectonique des savoirs et des valeurs qui place l'économie en surplomb du politique
 - Celle d'un capitalisme raisonnable recherche précisément les fondements de la « raisonabilité » de la construction sociale dans le fait que les institutions, règles et normes y sont politiquement négociées et actées par le Droit. Elle s'appuie donc sur une « démocratie de délibération » (Cf. Ibid.), étendue à la sphère économique, et réaffirme l'articulation nécessaire de l'économie, du politique du Droit, de l'éthique enfin, comme source de légitimation du système économique.

4. Conclusion

4.1. *Le point aveugle : la macroéconomie du chômage*

- J'ai souligné que le débat sur les modalités de flexicurisation des marchés du travail était le produit d'un retour à des débats pré-keynésiens, sur le chômage, qui avait conduit le mainstream à revendiquer de placer de nouveau le débat sur le terrain microéconomique et de la réforme structurelle.
- Cette revendication, ajoutée à l'intérêt nouveau, véhiculé par la Nouvelle Economie Institutionnelle, pour les conditions institutionnelles du fonctionnement d'un capitalisme en concurrence imparfaite, a remplacé « l'ancien institutionnalisme » comme un interlocuteur désigné.
- J'ai souligné que l'approche « post néolibérale » de la flexicurité pouvait très bien se contenter de ce « réductionnisme » microéconomique. Elle s'inscrit en effet dans une logique où le chômage est pour l'essentiel un phénomène microéconomique qui résulte des dysfonctionnements structurels des marchés du travail et des incitations malheureuses que les institutions héritées de la période fordiste (analysées comme autant de rigidités) produisent à l'endroit des offreurs de travail. La solution au chômage est donc à chercher dans la réforme institutionnelle (structurelle) visant à éliminer les obstacles (institutionnels) à un fonctionnement libre du marché, et à promouvoir la figure de l'individu-patrimonial offreur de ces services. Une fois ces conditions réalisées, c'est l'injonction de travailler qui domine, et le chômage est perçu comme un phénomène éminemment volontaire où réductible à des handicaps particuliers.
- L'approche néo- social démocrate reste logiquement dans une position opposée : le chômage reste le témoin d'un dysfonctionnement global et significatif du capitalisme. Il en résulte une responsabilité collective du système envers les travailleurs. Mais la mise en place de sécurités collectives contre le chômage ne saurait résulter que de la seule mise en place d'arrangements institutionnels du rapport salarial. Le chômage reste un phénomène macro-économique et donc involontaire. Il doit être combattu aux moyens de la mobilisation de l'instrument macroéconomique
- Cette conviction de politique économique de la nécessité d'articuler une réponse globale en termes, non seulement des transformations institutionnelles, des modalités de leur genèse, mais aussi en termes de grandes orientations de politiques économiques, doit trouver son écho, sur le plan analytique, et même épistémologique, dans le cadre d'un projet de recherche qui viserait à fonder une macroéconomie post-keynésienne sur les fondements institutionnalistes explicites

4.2. *de Commons à Keynes ?*

- L'idée serait donc de conclure sur la fécondité confirmée d'un rapprochement de Keynes et Commons.
 - Non seulement, leurs projets économiques peuvent s'articuler utilement pour fonder une alternative globale au mainstream
 - Mais une telle construction trouverait sa légitimité dans un ancrage philosophique commun fait d'un « pragmatisme » partagé.